cette question, et que nos adversaires d'alors se sont montrés prêts à l'aborder, nous avons cru devoir nous unir à ceux qui avaient les mêmes opinions que nous sur un point qui nous intéresse au plus haut degré. (Ecoutes!) A l'époque de la formation du ministère MAC-DONALD-SICOTTE, je fus fortement blamé, ainsi que plusieurs autres membres, pour n'avoir pas empéché cotte combinaisen. Nous nous trompions peut-être; mais, après tout, je crois que c'est un bien que l'hon. membre pour Cornwall (M.J. S. MACDONALD) ait eu une belle occasion d'appliquer son remède, souverain selon lui pour toutes nos difficultés constitutionnelles, le principe de la double majorité. Pendant dix ans on a prêché sur tous les tons que ce principe était le seul qui put faire fonctionner avec harmonie le gouvernement du Canada. Mais, hélas! malgré cette heureuse chance le gouvernement MACDONALD-SICOTTE a disparu à son aurore! (Ecoutez! et rires.) L'éphémère existence de ce gouvernement a eu un beau résultat, celui de démontrer que le moyen proposé par l'hon. monsieur pour atteindre le but vers lequel il tendait depuis longtemps avec nous, était totalement impraticable. (Rooutez!) Mais supposons que le parti libéral du Haut-Canada eut rejeté les conditions que lui faisait le gouvernement actuel ; supposons que nous eussions refusé notre appui à une administration qui nous accorde presque tout ce que nous avons demandé, n'aurait-on pas cu droit jusqu'à un certain point de nous considérer comme fauteurs d'anarchie? Nous tournions ainsi contre nous nos propres armes en refusant la concession Presqu'entière des principes pour lesquels nous combattions depuis si longtemps, et cela pour la triste raison que quelques membres dont nous avons (té précédemment les adversaires déterminés sont aujourd'hui à la tête de ce mouvement. Pour ma part, j'ai senti qu'il me serait impossible de tenir tête à l'opinion du Haut-Canada si j'agissais ainsi. Quelques hon. membres ont affirmé que cette mesure n'est pas aussi parfaite qu'on aurait pu le désirer, et qu'à certains points de vue elle est incomplète. A tout prendre, elle n'a peut être pas la forme que nous aurions désiré. Mais quand deux grands partis sont, comme chez nous, en présence, il est clair que pour régler les difficultés constitutionnelles ils doivent en venir plus ou moins à des compromis. Cette discussion et le vote qui la suivra établiront si le com-Promis actuel est fait en toute justice, mais

ne démontreront rien de plus. Pour ma part, j'ai foi dans le compromis et je suis prêt à donner mon cordial appui à la mesure. (Ecoutes!) Ce projet n'est, dans ses éléments principaux, autre chose que celui de la convention de Toronto appliqué sur une plus large échelle. Chaque époque a ses exigences, et la convention ne pouvait faire davantage dans les oirconstances où elle s'est réunie. Les discours prononcés et les résolutions passées dans cette assemblée, indiquent clairement de la part des délégués un vif désir de réaliser une confédération de toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord, si cette union eut pu se faire aussi rapidement que la fédération des deux Canadas. Ceci est la seule raison pour laquelle on ne généralisa pas le projet. Mais les hon. membres pour Chateaugusy et Hochelaga (MM. Holton et Dorion) nous ont dit que la convention de Toronto n'avait eu aucun effet sur l'esprit public. Or, j'ai été plus que personne à même de connaître l'opinion publique à cette époque, et je puis affirmer saus crainte d'être contredit que jamais projet n'a si vivement préoccupé oupé l'opinion publique que le projet de la convention de Toronto. (Ecoutez!) Et c'est parce que le projet actuel n'est, en quelque sorte, qu'une généralisation du projet d'alors, qu'il a reçu l'approbation presque universelle dans le Haut Canada. (Ecoutez!) Il est vrai qu'après la convention de Toronto, il y eut peu d'agitation en faveur du projet. Mais j'ai observé que, dans toutes les élections qui ont eu lieu depuis la convention de Toronto, les membres de notre parti ont toujours déclaré que du moment où les Bas Canadiens opposés à la représentation basée sur la population voudraient accepter le projet de la convention de Toronto, ils seraient prêts à s'entendre avec eux. Personnellement, j'ai toujours été en favour d'une union législative bien organisée, et si elle pouvait suffire aux besoins actuels des colonies, je l'appuierais encore. Telle est aussi, je orois, l'opinion générale des populations de l'Ouest. Mais tout homme public doit soumettre ses théories aux exigences du moment. Or, il est évident que si une union législative n'est pas pratiquement possible entre le Haut et le Bus-Canada, elle le sera encore bien moins si nous nous adjoignous les autres provinces. Nous sommes donc dens l'alternative d'accepter le principe sedéral ou de rompre entièrement l'union du Haut et du Bas-Canada ; or, ce dernier moyen serait, à